

RTBF : deux directeurs gagnent plus que le patron

Nous évoquions mardi dans ces colonnes les salaires des hauts dirigeants de la Communauté française (autrement appelée Fédération Wallonie-Bruxelles). Des salaires confortables mais largement en dessous de ceux préconisés par une circulaire ministérielle de 2014, à savoir 250.000 euros brut par an.

À une exception près, avons-nous écrit. L'administrateur-général, de la RTBF, Jean-Paul Philippot, explose allégrement ce plafond. En 2016, il recevra entre 295.000 et 330.000 euros, grâce au fait, notamment, qu'il avait signé son premier contrat avant la sortie de la circulaire.

PLUS DE 400.000 EUROS

Mais, contrairement à ce qu'on pourrait croire, le salaire de l'administrateur-général n'est pas le plus élevé du service public de radio-télévision. Selon une source tout à fait fiable (mais qui ne souhaite pas apparaître), deux directeurs font bien mieux que Jean-Paul Philippot.

À commencer par le directeur de la radio, Francis Goffin. Ce transfuge de RTL bénéficie d'un salaire annuel de 411.000 euros brut par an. Soit un salaire mensuel brut de 23.650 euros et une rémunération variable de 97.000 euros, selon notre source. Soit trois fois plus que Jean-Paul Philippot. À ce-

la s'ajoutent encore diverses primes.

Le directeur de la télévision, François Tron, gagne lui aussi plus que son patron. C'est un peu moins que le boss de la radio, mais quand même, son salaire annuel brut est de 336.000 euros. En mensuel brut, cela donne 23.000 euros. La part variable est de 35.000 euros. François Tron a été embauché en 2008 par la RTBF. Il venait en droite ligne de Paris et de France Télévisions.

Nous évoquions hier les disparités avec les autres organismes d'intérêt public de la Fédération, ces trois salaires en sont l'illustration. Ajoutons que les autres directeurs de la RTBF ont des salaires inférieurs à celui de leur administrateur général.

LA PRÉCISION D'ANNE HICTER

Par ailleurs, la fonctionnaire dirigeante de l'IFC, dont nous avons publié le salaire ce mardi, tient à nous préciser que la somme indiquée (154.000 euros) n'est pas son salaire, qui est de 87.715 euros annuels. Les 154.000 euros comprennent les charges patronales. Nos excuses à M^{me} Hicter. Notre source, pour elle, était une réponse écrite de la ministre-présidence de la Communauté à une députée! ●

B.J.